

Willbastour 6^e
1710.



POUR SERVIR DE

Minute

1710 a 1719
Original

LE présent Registre contenant *Grec*
feuilles, cotez, parapez & contrôlez par
moy souigné Commis en attendant la vente
à l'exercice & fondion des Offices de Greffiers
Gardes & Conservateurs Alternatifs & Con-
troleurs des Registres des Baptêmes, Mariages
& Sepultures, anciens & Alternatifs, créez
par Edits des mois de Juin 1705. & Juillet 1709.
dans l'étendue de l'Election de Meaux, & pour
leivir à Enregistrer les Actes de Baptêmes,
Mariages & Sepultures qui se feront en la paroisse
de *Willbastour*

au nombre de 93 — feux
& au dessous, pendant l'année 1710. seulement,
pour raison de quoys *meilleur* payé
pour le droit de Greffier nouveau, papier timbré
& reliure tant de la minute que gross d'icelle
la somme de *trois livres*
& pareille somme de *trois livres*
pour les droits desdits Controlleurs, anciens &
alternatifs, le tout conformément ausdits Edits
& Tarif arrêté au Conseil d'Etat en conséquence.
Fait audit Meaux le *douze* jour
de *Mars* mil sept cens dor

Suitte de l'annee 1709 *grec*

*L'an 1709 le 4^e novembre acte n^o 17 au
moyen prêtre Barthélémy Cuvé pasteur de Le Corps
Marinier ays de Douai aux fiefs de Jean Nivelle
et de la chaste Botte Jezeau les pere et mire
et ont signé* *Harlou* *Flament*

L'U^r 1^{er} octobre l'an de gr^e m^{me} 1709 Les d^r nosseignz B^r acte, naflement pas nre
pucbre Barbe lez Cure pastocheur Le Corps des
Michel ange lez Colpys age de trentz ans et nez
fils du pere le Crepe et de Barbe Cuison, fe-
mme et mere Denieulant a l'asserentoy, cette enfaund
étoit nascissor de la femme de thymois Cuison
grande mure et out signez,
Barbe lez Cure *Le Corps*

B. Farlow *filament curv.*

L'an 1809 le 10 Novembre a été enseveli par mon
père Baudouin Curé Justicier Le corps de
mais maladaine âgée de 28 mois entourée de
ses frères et sœurs et son père et mère marottes
les pieds et nus et sans linge.

Barlowe's Lament Cur

LOM d'EG Le 10 monsieur D. a été baptisé par monsieur
prêtre Barthélémy Lure pasteur que autrement née,
d'hier fils de défuncte schirme Coust jésus
et de Marie et Louis ses père et mère le prêtre
antoine Rigaud de la maison marie l'abbé
Le frere Jeanne Geneviève potary le est
frere

Parlours Flament Curr

... et au commencement d'août
L'an 1709 le 12 monastère acte intitulé par son
Curé le pasteur que le Curé de village de Coly a été
de temps avec fille de prouver le Curé qu'il n'avait
et de faire à l'abbé Brodeleur ses procès de mortels
ont saynes,

Barlowe *Plament Cuse*

AN^e 1709 le 12 Novembre acte intitulé pour mes
faveurs Cœurs & bonté de la corps de
maire au Burdon leys de quinze ans fille
de René Burdon Vigneron et le mane de lew
les pere et mere es son pere

Harlowe Flament, Curé

D. LXXV. 109 Le 16^e Novembre 1685 est érigée par mon
seigneur Barbe de Lorraine & C. S. O. I. P.
Corps des magistrats et autres personnes
électes du g^e j^e consilium
Demeurant à Paris
Cettes en front d'ordre au assemblée des La femme d'espous
mignot Compagnon marinier leont L. gies N

P Hartwrigg Blagment cur's

ANNO 1709 Le 11 Decembris acte n° 17 auquel par mes
pouvoirs Rocheblav Clos son Sieur le Corps des
meubles & biens agi des quinze ans l'union
fils de mesme Rocheblav est au moins de de génération
ment lequel est mort et tout signé

Baron *Flamant Cirey*

Mon voyage à Paris (suite) *Acte II*
Barbelet le Corse, son complice. Le Corps de Débris du père aux 53
de Vingt et un mois, fils du Dr. D'Un Sou, acte II, scène deux.
à Paris, rues et places. La poste du Dr. Lantier. Côte
du Haut étoit dans l'offre des Hautes de la faune de la vache magique
de Jean Denier, auquel en cette prévision étant fidèle,

P. Hartley Esq. & Parlent Cures

Dernier le 15 Janvier a ete informe par moy
que la Religieuse a ete punie par le Corps de l'
Ordre annes apres de sa mort nos Sires
Baron Maffion et son frere Georges furent
et mesme en tout temps

P Garoue ^{de nos temps} Exempture

Sur l'acte le 1^{er} de Novembre a été inscrit par moy
que le Sieur Barthélémy Cuvier l'assassin de Michel Lemoine
meurt le 1^{er} de Novembre 1802 à Paris, que son corps est
enterré au cimetière de l'église Saint-Sulpice.

Harlowe *of Lament Cure*

L'an 1709 le 27^e de ce mois les corps
de deux agis des quatres ans fille de philippe
vernon et de sa femme louise pasteur
les pere et mere et ont signes,

farlouez *Flament curé*
d'au de 1709.

1710 1710.

L'an 1710 le dixmeilleur acte infirmie
par moy precheur bachelier curé fustigne le
corps de genouillers muscules agis des douleurs divers
fille du sieur jean mireille menuisier demeureant au
paris a la poste st antoine. Est en fait etoit
signee de la femme de denis boutommier et ouest.
Signee,

farlouez *Flament curé*

L'an 1710 le 1^{er} fevrier acte infirmie par
moy precheur bachelier curé fustigne le corps de
jean thibault des eloix manadier agis des dou-
leurs environs et ont signes,

farlouez *Flament curé*

L'an 1710 le 4 feb. acte infirmie par moy
precheur bachelier curé fustigne le corps de denis
bloucourt a paris aux bars bouffes. Est en cause
signee de demeureant dans cette paroisse et ouest.
Signee,

farlouez *Flament curé*

L'an 1710 le 4^{me} feb. acte infirmie par moy
precheur bachelier curé fustigne le corps de
lement age de deux ans fils du sieur vaste
chalon et de sa femme susanne rabot les pere et
mere de cette paroisse et ont signes,

farlouez *Flament curé*

L'an 1710 le trente et un^e de mars acte 3^e
Baptise. Par moy bachelier curé fustigne
louis foustigne. Laurent né du 27 feb.
fils du sieur laurent michel fustigne et louise
viviane doree. Les pere et mere de partie furent
flamand la maveline marie ballot; la sigeformee
genueuse fustigne et ont signes,

farlouez *Flament curé*

L'an 1710 le vingt et un^e de mars acte 3^e
Baptise. Par moy bachelier curé fustigne le sieur
du nauant sieur de la francois de furnez
et de marie mon de laurier. Le pere est
meve le paroisse le flalens bachelier le
mariage mal greve mais le pere furent
de auve fustigne et ont signes
mal greve mesme. Resterait *Flament curé*

X L'an 1710 le 1^{er} d'août acte infirmie par
moy bachelier curé fustigne le corps de sieur
bachelier curé fustigne le corps de sieur
baptiste auvin la bourse agis des douleurs
et de la mort et environs et ont signes,

Meunier *Flament curé*

L'an 1710 le vingt et un^e de mars acte infirmie par
moy precheur bachelier curé fustigne le corps
de sieur bachelier turlure agis des douleurs
et environs fils de sieur francis turlure et
de marie legier les pere et mere et ont signes

Flament curé

L'an mil sept cent dix le trente et un^e
acte infirmie dans la paroisse
aux actes infirmes dans la caue de este
egle preche les dogies du sanctuaire et au

P
moij Preter Baefebiur Cure, soustignis le
Corps du sieur Jean Lembot La bourre pindus
perpetuel de este paroisse, age de quarante
ans environ ayens. Avoir tenu toutes les
paroissies de Leyde. et ont signes,

Sibert

Scou Lambot

Flament curé

Wm

meles presentes

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy pasteur Baefebiur Cure
soustignis Le Corps de Geneviève fille de Jean
Antoine Turpin, et d'Edwige de Gobeyne ses
prouet mere et ont signes,

Domage

Flament curé

prix
fiefs
Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Le Corps
de Charlotte Arjeant, femme de nicolas
naudier manourier, age de trente cinq ans
environ et ont signes,

Domage

Flament curé

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Jeanne Sibebi
feue michel manouet et de Jeanne Godart les
La mariniere, Jeanne Turture Domage
Geneviève potage et ont signes

Flament curé

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Le Corps
de Jean Lembot La bourre pindus
perpetuel de este paroisse, age de quarante
ans environ ayens. Avoir tenu toutes les
paroissies de Leyde. et ont signes

Domage

Flament curé

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Le Corps
de Jean Lembot La bourre pindus
perpetuel de este paroisse, age de quarante
ans environ ayens. Avoir tenu toutes les
paroissies de Leyde. et ont signes

Domage

Flament curé

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Le Corps
de Jean Lembot La bourre pindus
perpetuel de este paroisse, age de quarante
ans environ ayens. Avoir tenu toutes les
paroissies de Leyde. et ont signes

Domage

Flament curé

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Le Corps
de Jean Lembot La bourre pindus
perpetuel de este paroisse, age de quarante
ans environ ayens. Avoir tenu toutes les
paroissies de Leyde. et ont signes

Domage

Flament curé

Le an mil sept cent vingt six le 24. avril
acte intitulé par moy
pasteur Baefebiur Cure soustignis Le Corps
de Jean Lembot La bourre pindus
perpetuel de este paroisse, age de quarante
ans environ ayens. Avoir tenu toutes les
paroissies de Leyde. et ont signes

Domage

Flament curé

L'an 1710 Le 1er Juin ont été mariés dans
l'église de l'eglise paroisse Sainte Marguerite Bauchetier Curé
pour laquelle après les trois bons offices dans cette église
les deux prieurés à Paris et celle de l'abbaye de Sainte
Geneviève opposition, et après les fiançailles célébrées
les quinze jours de même mois Juin, deux Paix
Jean Seguin agé de vingt six ans fils de Jean
Seguin Marqueur, et de l'affameuse Sébastienne malade
de cette paroisse assisté des deux signes son père,
et de Claude Allouez son beau frère, et d'autre
dans Mademoiselle auant mes greve de l'ordre
agé de vingt cinq ans et environ celle de Jean
auant de St Germain son père, et Michelle Colinet sa
mère demeurant au faubourg, assistée de sa tante mère
de Nicolas Parot, et de Jean Latre La petite mademoiselle
auant à Valore ne pouvoit signer et ont signé.

Jean Seguin (Signature) Seguin
Nicolas parot (Signature) Seguin
Jean Latre (Signature) Seguin

L'an 1710 Le 18^e Juin a été inhumé dans la
Cimetière de cette paroisse le corps de Jean
Seguin rigoros agé denrouons vingt cinq
ans et ont signé,

Seguin (Signature) Seguin

affilié de François Bonhomme le mort,
né en 1697 vaincu son frère, et de Françoise
Bonhomme son oncle tous de l'abbaye. La
maison finie, et marie vaincu ont déclaré ne
savoir où il est mort fait leur mariage.
Marie (Signature) Seguin (Signature) Seguin
Martin (Signature) Seguin (Signature) Seguin

Nicolas auant (Signature) Seguin
Flamant (Signature) Seguin

L'an 1710 Le 24 Juin ont été inhumés par mes greves
Bauchetier Curé assisté du Corps d'autre Bourde
agé de soixante trois chanoines fils de l'affameuse
Mademoiselle auant Gardinier, et leur marié Richard son
père et mère et ont signé

Seguin (Signature) Flamant (Signature) Seguin

L'an 1710 Le 28 Juin ont été inhumés par moi
greve Bauchetier Curé assisté du Corps de
Charles agé de vingt ans environ
natif de Neuilly, chevalier au service de
La Bourde demeurant dans cette paroisse qui fut nagi
et en faisant abbé de l'ordre de Sainte Marie de l'ordre
et qui fut rebaptisé Jean mort par Jean viens, et
autre tuteur qui sont décédés et ont signé

Seguin (Signature) Flamant (Signature) Seguin

L'an 1710 Le 6^e Juillet ont été inhumés par moi greve
Bauchetier Curé assisté dans l'église à côté de la
chapelle de la pitié de la ville le corps d'Anne Vaquette
agé de cinquante trois ans femme de St Jean Baptiste
grossier marchand de blé de cette paroisse, et ont
signé

Jourdain (Signature) Seguin (Signature) Seguin

Flamant (Signature) Seguin (Signature) Seguin

Du an 1710 Le 14^e Juillet ont été mariés par moy pasteur
Prestreur Curé Louthique apres les trois Bons Pasteurs
sans meure opposition, et les fiançailles célébrées devant
Dieu. Part Jean Bujot agé de vingt ans et une fille
de François Bujot et de Françoise née de Valence lequel
est une affrète des Graviers dites la pierre, et
estutement L'adre le pelleterie et d'autre part Marie
Le prêtre Charles Le Vingt fait avec celle du Pape
Ferdinand le prieur et de l'abbémeur Gouet le prieur
et maire, apostre de Sébastien palliat son compagnon
et de Jean le prieur, et poulain L'adre la dotti
marié Lequel a déclaré ne fauoir eurier, et
est signé, Seoy Bujot ^{mariage}

Seoy Le prieur ^{carpentre}
François Lecell ^{maistre} Lepelletier ¹⁸³ Plement Curé

Du an 1710 Le Dimanche 9 Septembre a été baptisé
par moy Prester Bachet le curé Louthique
Marguerite Michelle fille de Charles Gauvetelet
vigeuron et de Marguerite Baret Le Prieur, et
mariée à Jean Lecell le 1^{er} Octobre
mariée Michelle Gauvetelet Le Prieur femme
Gouverneur potier, et ont signé

Clement Gauvetelet Plement curé
Jeanne B.

Du an 1710 Le vingtième Octobre a été mariage par
moy Prester Bachet le curé Louthique a mes
corps de mariage avec pasteur Agé de trente-trois
ans nommé Jean le prieur de pierre vingt
et deux ans femme de pierre vingt
et deux ans pasteur Gardien du marabout
a Savoie ville châlonne, et est signé,

Isaacard Plement curé

Du an 1710 Le vingt huitième Septembre a été inhumé
par moy Prester Bachet le curé Louthique le
Corps de marguerite Michelle Gauvetelet, agé de
dix-sept jours, fille de Charles Gauvetelet et de
Marguerite Lecell et ont signé,

Le vingt huitième octobre Plement curé
ont été mariés par moy Prester Bachet le curé
Louthique apres les trois bons pasteurs sans auame
opposition, et les fiançailles célébrées devant
Jean Lecell garçon enigant agé de vingt et un ans fils
du defunt Pierre Lecell, et maistre poulain
pour le service de saurelle astre de l'entomme
potier, et le prieur al Rona, et d'autre part
Marie Clément agé de vingt ans fille de feu
Laurent Clément, et marié Benoist le prieur
et maire affrète d'Antoine Chabot et de pierre
Le Roux le prieur et ont signé, Le d'entomme
Clément a déclaré ne fauoir signé, comme
le dit Jean Lecell et ont fait leur marque
marié Le 20 Octobre ¹⁷¹⁰ Achille Turc
Antoine Lecell Plement curé

Du an 1710 Le vingt neuf octobre ont été mariés par moy
Prester Bachet le curé Louthique a mes les trois bons
pasteurs sans auame opposition, et les fiançailles célébrées
devant le curé Michel Clément agé de trente-trois ans
ans affrète de François Perron maire poulain a meade
et le prieur le roux, et d'autre part Jeanne Gouin
mariée de la reine de mathez née au prieur Labouquer
agé de vingt six ans natif de chambly astre de
mathieu da vel, et de pierre auame de Vandoeuvre et
les dits ont fait le prieur et Jeanne Gouin ont fait leur marque.

Antoine ^{gouverneur} Le prieur ^{gouverneur} Le Jeanne ^{Gouin}
Maurice ^{gouverneur} Le prieur ^{gouverneur} Plement curé

LAN 1710 Le second Novembre a été baptisé
par moy frère Bachelier curé souffranc
Pierre, nay l'herc le pere et mame, le
curé Tholot le pere et mame, le
curé Tholot le pere et mame, la
mairie L'herc le pere et mame Genevieve Bachelier et
ont signé J. B. Flament curé

Allier le quatrième
Nouvel an ont été mariés Gas nçois Bachelier
Bachelier curé souffranc apres les avoir bannis
pubblic sans aucune opposition, et les fiançailles
l'herc le pere dans cette église Diuine Paix
Louis ouasliqz mariage de present Demeurent
a quinze age des vingt et un ans d'auant son fils
d'el feu Louis marquis et de sa fille Marie Justine le pere
et mere assisté de philippe Vigueron de Conde
et de Louis de Gaudre de l'Isle Contly et autre part
Mariés champs de cette paroisse apres de vingt
quatre anel auant sonneille filles de l'herc le pere
champagne marquis et de l'herc le pere et de Jeanne Vigneron
son pere, assisté de l'herc le pere et de l'herc le pere
et ont signé Louis Martin et l'herc le pere
Champagne Louis Deloye de l'herc le pere
et Thomas Obamy veuve de l'herc le pere
J. B. Flament curé

XAN 1710 Le six novembre a été informé
par moy frère Bachelier curé souffranc
Le Corps de mari Le Baptez apres des quatorze
ans au auant l'herc le pere Le Baptez chante
et mesme J. B. Flament curé

LAN 1710 Les dixième Nouembre ont été
mariés par moy frère Bachelier curé
souffranc apres des huit ans pubblic sans aucune

opposition dans cette église, et les fiançailles
d'el feu Louis Diuine Paix et auant son
chavoir agit devant le banchet sans tout paroisse
assister de l'herc le pere, et Jeanne Vigneron de l'herc le pere
et d'autre part Marie Vigneron agit devant l'herc le pere
sans aucune opposition venue de philippe Bachelier l'herc le pere
Decedé dans cette paroisse, assisté de son veuf
Marie son pere, de nicolas legerant, éléxis susteneur
et ont signé l'herc le pere et Marie veuve
Jeanne Vigneron de l'herc le pere

J. B. Flament curé

Allier le sixième Nouembre a été baptisé
par moy frère Bachelier curé souffranc apres
les huit ans pubblic sans opposition, et l'herc le pere
l'herc le pere dans cette église Diuine Paix
philippe Desmais auant de cette paroisse
Venu de Louis Galliard assisté des pères
Terre rouge beau frere, Jean prelum maistre de meaud
et autre part Marie annet fille majeur
de la paroisse de chavoir menagée de la paroisse
du p's François Desmais de cette paroisse assisté
de Jean Seguy son beau frere, de Simon parent
Sindis de cette paroisse, et de nicolas parent
et ont signé la t'marie annet de l'herc le pere
et Jean Seguy son beau frere

J. B. Flament curé

Venu de l'herc le pere
Jean Seguy son beau frere
Nicolas parent et ont signé la t'marie annet de l'herc le pere
J. B. Flament curé

M Mil. sept Cents Dix Le Jour de Janvier
Dum ore acte en l'ur. Par moy Prete Barbeau
Curé Bourgues du Corps de Jeanne Chabotte
D'Assisus apres 20 hures trois minutes, Et le de
D'Assisus Faubourg Denauant au Faubourg 16^e
autome a Paris rive droite au bout d'assise
Nouaison de la quinze de Duree frigide
Et plus lignes)

1510

863917

Lament Curé

AN mil Sept Cents Dix Le Jour de Decembre
a ete Baptise par moy Prete Barbeau Curé
Bouffignies Bourdier n'eust de meur pour le de
2 - François marottes Vigneron, et des Geneviennes
Vallot, son pere et mere Le parez François
Leanne Gouverneur Botzies et tout signes II
françois Vallot

Lament Curé

AN 1710 Le vingt sept de Decembre a ete baptise
par moy Prete Barbeau Curé Bourgues
marguerite P'tte de Francois Lient, et de
Catherine Le prete le pere et mere Le
parez Francois Fleurot, le marquis marguerite
de son signe

Lament curé

Le Pour signe et faire auoir Remie
aux Geffre des Meaux La Copie.
De Cettes minutes Le deuix deuembre
1710 pr' le Curé d'assise

Lament curé de Trilbardou